



RAPPORT DU MAIRE SUR L'ASSAINISSEMENT 2023

Nature du service

Depuis le 1^{er} janvier 2023 la compétence assainissement a été transférée au SICTEUB. Cela concerne la gestion des eaux usées de l'assainissement collectif et non collectif. La gestion des eaux pluviales urbaines reste de la compétence de la mairie. Le service de l'assainissement est assuré par Suez Eau France, sous forme d'une délégation de service public (DSP). La DSP actuelle est établie pour une durée de 12 ans soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2025.

Quatre avenants ont modifié le contrat initial :

- Avenant N°1 du 28/01/2017 : Il concerne l'ajout de 2 postes de relevage et de refoulement rue du vieux château et rue Blanche.
- Avenant N°2 du 02/10/2019 : Il concerne la gestion du service public de l'assainissement non collectif.
- Avenant N°3 du 21/09/2022 : Il concerne l'intégration de 3 postes de relèvements
- Avenant n°4 du 22/12/2023 : il substitue le SICTEUB à la commune de Lamorlaye pour la gestion des eaux usées (assainissement collectif et non collectif) et maintient Lamorlaye comme autorité délégante de la gestion des eaux pluviales urbaines.

Les missions du délégataire sont :

- Collecter, traiter et évacuer les eaux usées,
- Collecter et évacuer les eaux pluviales,
- Traiter et évacuer les sous-produits,
- Contrôler, réparer et entretenir les réseaux,
- Réaliser les inspections télévisées des réseaux,
- Effectuer les contrôles de conformité de l'assainissement collectif,
- Gérer le service aux abonnés (facturation, accueil, traitement des réclamations...).

I - Présentation générale et indicateurs techniques du service

Au 31 décembre 2023, 2116 abonnés étaient desservis par le réseau d'assainissement collectif. (2079 l'année précédente).

Les volumes d'eau potable assujettis à la redevance assainissement ont progressé de 297759 m³ en 2022 à 305 574 m³ en 2023 (+2,6%).

Le réseau :

Le système d'assainissement collectif comprend notamment :

- 9 718 ml de réseau unitaire,
- 18 927 ml de canalisations d'eaux usées,
- 18 894 ml de canalisations d'eaux pluviales,
- 641ml de canalisations de refoulement
- soit un linéaire réseau total de 48 180ml
- 10 postes de relevage eaux usées et pluviales

En 2023, le réseau d'eaux usées a été inspecté sur 1727m, curé sur 2 662 ml ; l'unitaire a été curé sur 1793 ml.

Il y a également eu 10 désobstructions de réseau et 8 désobstructions de branchements.

La station d'épuration :

Sa mise en service date de 1985.

Les réseaux unitaires et eaux usées aboutissent à la station d'épuration (STEP), dont la capacité est de 8 000 équivalents habitants (EH), soit 1200 m³/jour.

Le volume d'eau moyen entré quotidiennement à la STEP est de 922 m³, ce qui représente un coefficient de charge hydraulique de 77%.

Le volume collecté en 2023 est de 336 490 m³ contre 403 143 m³ en 2022. Cette baisse intervient malgré une pluviométrie plus élevée en 2023 (625mm) qu'en 2022 (455mm)..

Aucun déversement d'eau non traitée n'a eu lieu au niveau de la station d'épuration. Les rejets dans la Vieille Thève ont toujours respecté les normes fixées par l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2015, modifié le 31 juillet 2020.

Les boues issues du traitement sont envoyées à Bury (60) à 30 km de Lamorlaye pour compostage préalable à l'épandage agricole.

Les autres déchets sont envoyés dans un centre d'enfouissement technique (CET) à Saint Maximin.

L'assainissement non collectif :

La Commune se distingue par un nombre important d'installations d'assainissement non collectif : environ 1500.

En 2023, 63 installations ont été contrôlées, dont 39 contrôlées après réhabilitation.

Eaux pluviales :

Le réseau séparatif des eaux pluviales aboutit dans les cours d'eau qui traversent la commune, à savoir la Vieille Thève et le Rû Saint Martin.

778m du réseau d'eaux pluviales ont été inspectés ; 113ml ont été curés.

II Le projet de raccordement à la station d'épuration du SICTEUB

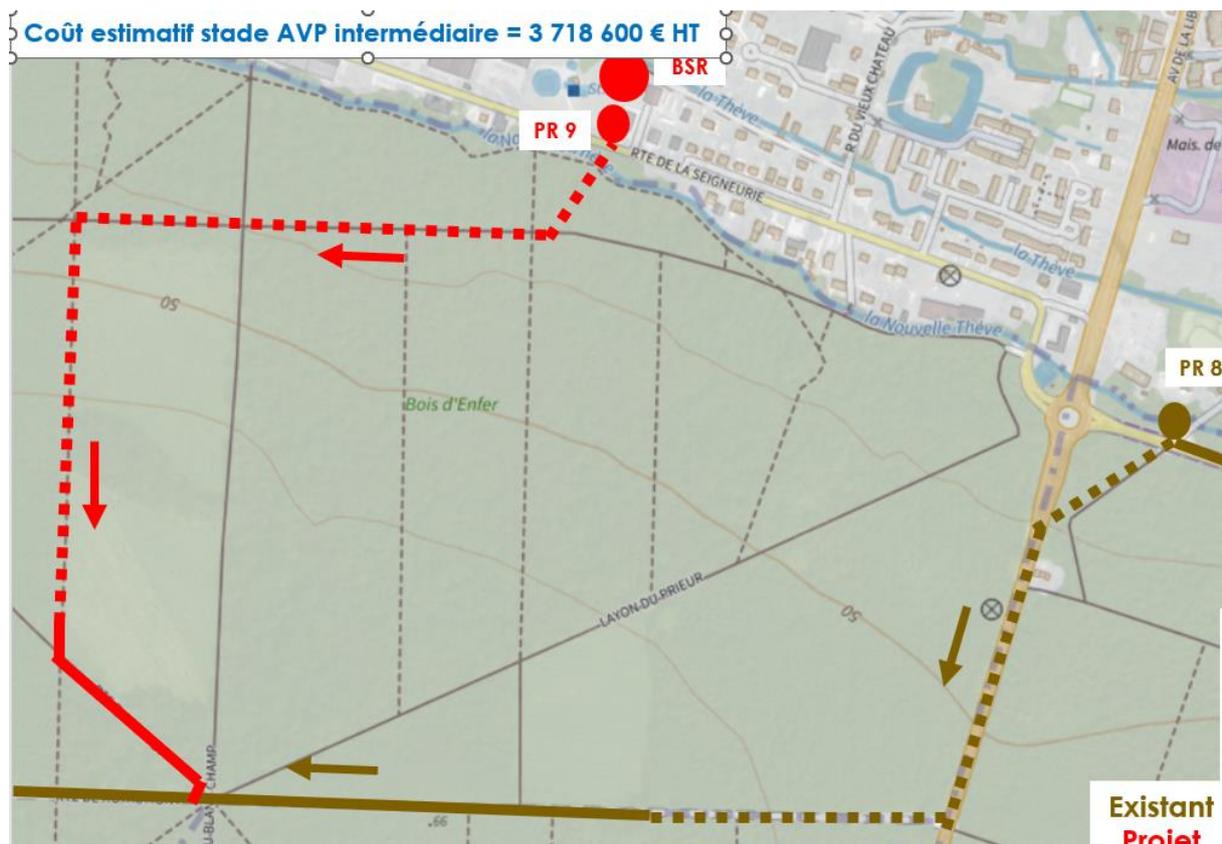
Le Schéma Directeur d'Assainissement de Lamorlaye a conclu que la meilleure solution pour le traitement des eaux usées de la Commune n'était pas de réhabiliter la station d'épuration vieillissante, ni de la reconstruire, mais de raccorder le réseau au collecteur de la Vallée de la Thève, construit par le SICTEUB. Les effluents seront transportés à la station d'épuration d'Asnières sur Oise, propriété du SICTEUB, pour y être traités. C'est pourquoi la Commune de Lamorlaye a transféré la compétence assainissement des eaux usées à ce Syndicat dès le 1^{er} janvier 2023.

Le 30 mars 2023, le SICTEUB a confié au bureau d'études Amodiag la maîtrise d'œuvre du projet de raccordement pour un montant 207 712€ HT..

Plusieurs variantes ont été étudiées...

Celle qui a été retenue est décrite ci-après :

- Un poste de refoulement PR9 sera construit sur le terrain de la station d'épuration existante, ainsi qu'un Bassin de Stockage-Restitution (BSR).
- Au départ, la canalisation de refoulement traversera la route de la Seigneurie, la Nouvelle Thève, et entrera dans le Bois Bonnet en souterrain (travaux sans tranchée).
- La canalisation sera ensuite posée en tranchée sous les chemins du Bois Bonnet. Aucun arbre ne sera abattu.



Les travaux pourraient commencer en 2025 et se terminer en 2026. La station d'épuration existante sera démolie après la mise en service des installations nouvelles.

III Evolution des tarifs entre 2023 et 2024

Consommation annuelle de 120 m³, référence définie par l'INSEE pour une famille de 4 personnes.
Tarif au 1^{er} janvier de chaque année

Détail de la facture	1/1/2023			1/1/2024		
	Quantité	Prix Unitaire €/ht	Montant €/ht	Prix Unitaire €/ht	Montant €/ht	Variation %
DISTRIBUTION DE L'EAU Y compris Siparep			296,10		319,16	+ 7,8%
Abonnement (Suez)	1	57,56	57,56	62,34	62,34	
Consommation						
Part Suez Eau France	120 m ³	1.8168	218,02	1,9692	236,30	
Part ville de Lamorlaye+Siparep	120 m ³	0,1710	20,52	0,1710	20,52	
ASSAINISSEMENT						
Collecte et traitement des eaux usées	120 m³		197,28		233,16	18,2%
Part Suez eau France	120 m ³	0.889	106,58	0.993	119,16	
Part Sictaub	120 m ³	0.755	90,60	0.95	114,00	
AGENCE L'EAU SEINE-NORMANDIE			76,20		76,20	0%
Lutte contre la pollution	120 m ³	0.38	45,60	0.38	45,60	
Préservation des ressources	120 m ³	0.07	8,40	0.07	8,40	
Modernisation des réseaux de collecte	120 m ³	0.1850	22,20	0.1850	22,20	
TOTAL HT			569,58		628,52	10,3%
Montant TVA à 5.5%			19,25		20,52	
Montant TVA à 10% avec collecte et traitement eaux usées			21,95		25,54	
TOTAL TTC			610,78		674,58	11,0%
Prix €/TTC du m³ d'eau potable y compris assainissement			5,09		5,62	